

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL - 1919-1969

Valeur : 0.70 F.

Couleurs : sépia, bleu foncé, brun.

50 timbres à la feuille.



Dessiné et gravé en taille-douce
par HALEY

Format horizontal 22 x 36
(dentelé 13)

(A gauche "partie" du Mémorial Albert Thomas à Genève")

VENTE

anticipée, le 10 mai 1969 à PARIS;

générale, le 12 mai 1969.

Depuis la fin du XIX^e siècle, les réformateurs sociaux réclamaient l'amélioration des conditions du travail, sans que les pays ou industries agissant en ce sens eussent à souffrir, dans la concurrence avec d'autres, d'une hausse du coût de la main-d'œuvre. Aussi poussaient-ils les hommes d'État à s'entendre sur ces questions : Conférences de Berlin (1890) et de Bruxelles (1897).

La Conférence de la Paix, en 1919, établit une Commission de la législation internationale, où siégèrent deux syndicalistes, l'Américain Gompers, comme président, et Léon Jouhaux, futur Prix Nobel de la Paix. Le texte adopté devint la partie XIII du traité de Versailles, et demeure la constitution de l'Organisation Internationale du Travail, l'OIT. «Une paix durable et universelle ne peut être fondée que sur la justice sociale, c'est-à-dire sur le bien-être économique et social de tous les peuples.»

A ce cinquantenaire de l'OIT est associée la noble figure d'Albert Thomas (1878-1932). Professeur et homme politique français, il fut élu par la Conférence du Travail de Washington (1920) directeur de son Bureau, et orienta, pendant ses années de formation, l'OIT, qui devait fonctionner jusqu'en 1939 comme organisme autonome de la Société des Nations.

L'OIT a survécu à la guerre; elle fut la première institution associée aux Nations Unies, et son directeur est depuis 1948 M. David A. Morse, ancien sous-secrétaire d'État au Travail des U.S.A. Mais, pendant les vingt dernières années, l'OIT a subi de profonds changements, commandés d'abord par le nombre de ses États membres : 55 en 1948 et 119 en février 1969.

L'OIT, qui applique en toutes ses assemblées le principe de la représentation tripartite, gouvernements, employeurs, travailleurs, fonctionne à trois niveaux :

1. La Conférence internationale du Travail, formée de 4 représentants de chaque État membre, adopte budget et programme de travail de l'OIT, et constitue une tribune mondiale où sont discutés problèmes du travail et questions sociales;

2. Le Conseil d'administration, formé de 48 délégués, assure, entre les sessions de la Conférence, la direction des travaux de l'Organisation;

3. Le Bureau international du Travail, le BIT, est le secrétariat permanent de l'OIT. Il siège à Genève, mais se décentralise de plus en plus, par un réseau de bureaux extérieurs.

L'activité, fort complexe, de l'OIT consiste essentiellement à adopter des normes internationales, destinées à orienter la politique sociale.

L'élaboration de politiques et de programmes de portée mondiale dans le domaine social cherche à assurer le respect des droits fondamentaux de l'homme, et à améliorer ses conditions de vie. L'inauguration du Centre de Turin, en 1965, a souligné les efforts de coopération technique, de formation, d'enseignement, de recherche et de publication. Enfin, le jubilé de cette année veut être marqué par le lancement d'un Programme mondial de l'emploi.

« Il s'agit, écrit M. David A. Morse, de renforcer encore les moyens d'action de l'OIT. C'est ce qu'ont voulu les représentants des gouvernements, des employeurs, des travailleurs de plus de 100 pays, en décidant d'associer à la célébration du cinquantenaire de l'OIT l'opinion publique du monde entier. »

